Greffe
du Tribunal de Commerce de
ROUBAIX - TOURCOING
51, Rue du Capitaine Aubert
BP 30099
59052 ROUBAIX CEDEX 01

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

Concernant :

Sté DIRAMODE
RUE DU DUREMONT
ZONE INDUSTRIELLE
59960 NEUVILLE EN FERRAIN

Dépôt effectué par :

Sté DIRAMODE
RUE DU DUREMONT
ZONE INDUSTRIELLE
59960 NEUVILLE EN FERRAIN

Numéro RCS : ROUBAIX - TOURCOING B 301 571 931 <3853/1974B20085>

Pièces déposées le 19/10/2004 Numéro : 2405002
Procès-verbal d'Assemblée du 31/08/2004 - Changement d'Administrateur

Le Greffier associé, J. SOINNE

Toute reproduction du présent extrait, même certifiée conforme, est sans valeur.
LA TRAME CI-DESSUS DE COULEUR ROUGE SIGNIFIE QUE VOUS ÊTES
EN PRÉSENCE D'UN ORIGINAL ÉMANANT DU GREFFE

Toute reproduction du présent extrait, même certifiée conforme, est sans valeur.
LA TRAME CI-DESSUS DE COULEUR ROUGE SIGNIFIE QUE VOUS ÊTES
EN PRÉSENCE D'UN ORIGINAL ÉMANANT DU GREFFE

DIRAMODE
Société Anonyme au capital de 752.371,50 Euros
Siège social : Z.I Rue du Duremont - 59960 NEUVILLE EN FERRAIN
R.C.S. ROUBAIX-TOURCOING B 301.571.931

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE & EXTRAORDINAIRE

DU 31 AOUT 2004

PROCES-VERBAL DE DELIBERATION

EXTRAIT

Le 31 Août 2004, à 8 heures 30,

les Actionnaires de la Société se sont réunis en Assemblée Générale Mixte Ordinaire & Extraordinaire 12, rue Harrald Stammbach à WASQUEHAL (59290), sur convocation du Conseil d'Administration adressée par lettre en date du 6 août 2004 à chaque actionnaire.

Il a été dressé une feuille de présence, qui a été signée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que, le cas échéant, comme mandataire.

Monsieur Georges **DZUIDZIA** en sa qualité de Président du Conseil d'Administration préside la séance.

Monsieur Antoine **MAYAUD** et Monsieur Hervé **DELANNOY** sont appelés comme scrutateurs étant les deux actionnaires qui, tant par eux-mêmes que comme mandataires, disposent du plus grand nombre de voix et qui acceptent cette fonction.

Monsieur Jean-Michel **LAURENT** est désigné comme secrétaire par le Président et les Scrutateurs.

Le Président constate que la feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, fait ressortir que les actionnaires présents ou représentés possèdent 497.947 actions soit plus du quart des actions ayant le droit de vote.

L'Assemblée réunissant plus que le quorum requis par la loi peut valablement délibérer.

Assistent également à la réunion :

- en leur qualité de représentants du Comité d'Entreprise : Madame Anne FASCELLA et Monsieur Guy BOUQUET,
- en qualité de Représentant de la Société KPMG, Commissaire aux Comptes, Monsieur Claude LEPOUTRE

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration, du rapport du Président et du rapport général du Commissaire aux Comptes ; approbation des comptes de l'exercice 2003/2004

- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes ; Approbation des opérations et conventions visées par ce rapport

- Affectation du résultat de l'exercice

- Approbation d'un projet de fusion par voie d'absorption de la Société M.J.D. par la Société

- Approbation de l'évaluation des apports

- Constatation de la réalisation de la fusion et de la dissolution sans liquidation de la société

- Questions diverses

Il dépose sur le bureau en les mettant à la disposition de l'Assemblée :

- un exemplaire de la lettre de convocation envoyée aux actionnaires,
- la feuille de présence et la liste des actionnaires,
- les comptes de l'exercice écoulé,
- le rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- le rapport du Président,
- les rapports du Commissaire aux Comptes,
- un original du traité de fusion
- le rapport du Commissaire aux Apports
- le texte des résolutions soumises à l'Assemblée,
- Les statuts de la Société.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires, documents et renseignements qu'il énonce ont été tenus à la disposition des actionnaires pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

Sur son invitation, l'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture des différents documents présentés à l'Assemblée Générale.

Ces lectures terminées, le Président fait observer à l'Assemblée que Monsieur Gonzague MULLIEZ a atteint en juillet dernier la limite d'âge fixée par les statuts pour l'exercice des fonctions d'Administrateur de la Société et qu'en conséquence son mandat prend fin avec la présente Assemblée.

Après avoir adressé tous ses remerciements à Monsieur Gonzague MULLIEZ pour son engagement comme Président et Administrateur de la Société, il propose que l'Assemblée Générale prenne acte de la fin du mandat de Gonzague MULLIEZ par une résolution additionnelle.

Le Président ouvre ensuite la discussion.

Diverses observations sont échangées en particulier avec les représentants du comité d'entreprise et personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes.

.....

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de l'expiration du mandat d'Administrateur de Monsieur Gonzague MULLIEZ à la date de ce jour du fait de l'application des règles statutaires concernant la limite d'âge.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

.....

NEUVIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés :

.....

- au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations pour effectuer tous dépôts et formalités partout où besoin sera.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

CERTIFIÉ CONFORME

91